

Vacances d'Été 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Somme Sud-Ouest

du 10 au 28 juillet

Horaires d'accueil : 8h -18h

3 - 17 ans

DATE DE DÉPÔT :

.....

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE **HORNOY-LE-BOURG**



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

06 87 31 63 45

Feuillet d'inscription - Hornoy-le-Bourg / Vacances d'Été 2023

Document à compléter et à retourner à la direction de l'accueil de loisirs
pour le 28 juin 2023, date limite, sous réserve de places disponibles.

acm.hornoy@cc2so.fr

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier d'inscription est incomplet : fiche sanitaire + pièces obligatoires + flyer.

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Tel : N° allocataire CAF :

Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Âge de l'enfant :

Classe :

Complétez le tableau pour inscrire votre enfant

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

Semaine du 10 au 14 juillet	Inscription à la journée	Repas	Navette*	Semaine du 17 au 21 juillet	Inscription à la journée	Repas	Navette*	Semaine du 24 au 28 juillet	Inscription à la journée	Repas	Navette*
Lun. 10 juillet				Lun. 17 juillet				Lun. 24 juillet			
Mar. 11 juillet				Mar. 18 juillet				Mar. 25 juillet			
Mer. 12 juillet				Mer. 19 juillet				Mer. 26 juillet			
Jeu. 13 juillet				Jeu. 20 juillet				Jeu. 27 juillet			
Ven. 14 juillet	Férié			Ven. 21 juillet				Ven. 28 juillet			

*Une navette est mise en place au départ de Beaucamps-le-Vieux, avec un arrêt à Liomer, tous les jours, soirs et matins. Pour les horaires, contacter la direction de la structure.

Signature du responsable légal :

si vous ne savez pas comment apposer votre signature numérique, entrez votre nom ci-dessous

TARIFS - Hornoy-le-Bourg / Vacances d'Été 2023

Tarifs à la journée par Quotien Familial	Coût sans repas / Jour	Coût famille bénéficiaire CAF sans repas / Jour
Quotien Familial de 0 à 525 €	730 €	3.80 €
Quotien Familial de 526 à 630 €	790 €	4.40 €
Quotien Familial de 631 à 900 €	8.50 €	5.00 €
Quotien Familial de 901 € et plus	8.50 €	

Le montant du repas de 3.60€.

3.50€ par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires de la C.A.F. dont le Quotien Familial est inférieur à 901 en octobre 2022.



Votre Caisse d'Allocations Familiales finance ce lieu d'accueil pour vos enfants